

DEC193254DR02

**Décision portant nomination de M. Yannick Miras aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7194 intitulée Histoire naturelle de l'Homme préhistorique****LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n°7194 intitulée Histoire naturelle de l'Homme préhistorique et nommant M. Jean-Jacques Bahain en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR7194 en date du 14/03/2019 ;

Considérant que M. Yannick Miras a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le Muséum National d'Histoire Naturelle du 10/10/2019 au 15/11/2019 (durée 45heures) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Yannick Miras, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7194 intitulée Histoire naturelle de l'Homme préhistorique, à compter du 16/11/2019.

M. Yannick Miras exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Yannick Miras est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06/02/2020

Le directeur de l'unité  
Jean-Jacques Bahain

Visa du Président du Muséum national d'histoire naturelle  
Bruno David

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Véronique Debisschop

